

L'Association canadienne de caution maintient sa recommandation concernant l'utilisation de cautionnements numériques pendant la pandémie COVID-19 et au-delà

6 octobre 2020 – Mississauga, ON – Depuis le début de la pandémie COVID-19 au Canada, le besoin de modifier radicalement les méthodes de distribution des cautionnements, notamment ceux visant les projets de construction et les contrats de service/maintenance, est devenu de plus en plus évident. Ayant diffusé le 16 mars 2020 un communiqué que l'on trouvera [ICI](#), l'Association canadienne de caution (ACC) souhaite réitérer qu'elle recommande l'utilisation de cautionnements numériques et qu'elle vient de rendre public son Livre blanc intitulé *Les cautionnements numériques sont la voie de l'avenir – et du présent*.

On trouvera dans ce livre blanc un aperçu détaillé des cautionnements numériques, et notamment des précisions concernant les trois critères seuils que l'ACC juge essentiels pour assurer la légitimité d'un cautionnement :

- 1) **Intégrité de contenu:** l'assurance que le document reçu est le véritable document exécuté et que le contenu n'a pas été modifié ou altéré.
- 2) **Accès sécurisé:** l'assurance que seules les personnes autorisées à voir ou à télécharger le document y ont accès.
- 3) **Vérifiabilité /applicabilité:** l'assurance que le document a bel et bien été exécuté par les parties mentionnées et qu'il est applicable aux termes de la loi.

Le document recommande aux utilisateurs de se méfier des produits de substitution communément utilisés, comme les images numérisées qui, bien que parfois utiles, ne satisfont pas à ces critères fondamentaux.

« Au cours des derniers mois, l'ACC a été submergée de demandes provenant de maîtres d'ouvrage et d'entrepreneurs sur les modalités à suivre pour obtenir un cautionnement numérique », a déclaré Steven D. Ness, président de l'Association canadienne de caution. « Et bien que nous ayons précédemment fait part de nos recommandations et diffusé d'amples renseignements sur notre site Web concernant les cautionnements numériques et électroniques, nous estimons nécessaire de diffuser ce livre blanc qui permettra aux différents groupes concernés d'avoir accès à un document imprimé sur le sujet. »

###

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sharon Clark-Koufis, directrice des opérations et des services aux membres et intervenants, a déclaré de son côté que « pour aider les intervenants à acquérir une connaissance plus approfondie des cautionnements numériques/électroniques, nous avons également inscrit sur notre site Web une foire aux questions (FAQ) traitant des sujets les plus fréquemment mentionnés depuis le début de la pandémie, celle-ci ayant provoqué une hausse sensible de la demande de renseignements sur les cautionnements en question. »

M. Ness a également précisé ce qui suit : « En plus des ressources que l'on trouvera sur notre site Web, toute l'équipe de l'ACC est prête à fournir un soutien et des conseils aux maîtres d'ouvrage qui ont entrepris d'adopter des processus leur permettant de produire des cautionnements numériques grâce à une connexion avec un fournisseur de systèmes de cautionnements numériques. Nous sommes également disposés à offrir des conseils aux entrepreneurs ou à d'autres intervenants sur la manière d'obtenir un cautionnement numérique/électronique au moyen d'une connexion avec un courtier membre de l'ACC. »

On peut consulter le Livre blanc *Les cautionnements numériques sont la voie de l'avenir – et du présent* sur le site Web de l'ACC :

<https://www.suretycanada.com/SAC-FR/Resources-Fr/Livre-blanc.aspx>

On trouvera sur le lien suivant du site Web de l'ACC de plus amples renseignements au sujet des cautionnements numériques/électroniques:

<https://www.suretycanada.com/SAC-FR/Surety-Bonds-Fr/Cautionnement-electronique.aspx>

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec :

Sharon Clark-Koufis
Directrice des opérations, des services aux membres et aux intervenants
Association canadienne de caution
T: (905) 677-1353 poste 202
C: sclark@suretycanada.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos de l'Association de cautionnement du Canada :

L'Association canadienne de caution est l'association nationale qui représente et défend les intérêts de l'industrie du cautionnement au Canada. Ses membres proviennent de compagnies de cautionnement, de réassureurs en cautionnement, de courtiers d'assurance/cautionnement et de diverses organisations offrant des services complémentaires reliés à l'industrie du cautionnement.

Même si la majorité des revenus de primes de l'industrie du cautionnement proviennent des cautionnements de contrats de construction, l'Association canadienne de caution représente également les intérêts de d'autres organisations qui se spécialisent dans les affaires autres que les contrats de construction, soit les cautionnements commerciaux. L'Association canadienne de caution ne représente pas et n'agit pas au nom de l'industrie de cautionnement de fidélité.

Depuis sa création en 1992, l'Association canadienne de caution est devenue une référence fiable pour les donneurs d'ouvrage, les professionnels, les entrepreneurs, les sous-traitants et fournisseurs et tous les autres intervenants des communautés de la construction et des affaires. En réponse aux besoins de l'industrie, l'Association canadienne de caution a développé ses propres libellés de cautionnement en collaboration avec l'industrie de la construction.

L'Association et ses membres rencontrent sur une base régulière les donneurs d'ouvrage, les entrepreneurs, d'autres associations et des organisations reliées au domaine afin de leur donner de la formation au sujet des libellés de cautionnement et du processus de cautionnement. L'Association canadienne de caution surveille également les lois qui peuvent avoir un impact sur ses membres et l'industrie du cautionnement et travaille avec diligence à faire avancer la cause du cautionnement auprès des fonctionnaires gouvernementaux et leurs contentieux.